

5com Consulting

Société par actions simplifiée au capital de 300.000 euros

Siège social : 6, boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre

523 586 444 R.C.S. Nanterre

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE PRISES LE 12 JUIN 2024

La soussignée :

BK Consulting France, société par actions simplifiée au capital de 1.000.644 euros dont le siège social est situé 6, boulevard de Pesaro – 92000 Nanterre, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 438 858 961, représentée par Monsieur Arnaud Febvre, dûment habilité à l'effet des présentes,

agissant en qualité de seul associé de la Société, titulaire de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société (l'« **Associé Unique** »),

[...]

DEUXIÈME DÉCISION

Refonte des statuts de la Société

L'Associé Unique,

décide de procéder à la refonte globale des statuts de la Société afin (i) d'intégrer une clause d'agrément en cas de cession et (ii) de tenir compte du transfert de siège intervenu le 1^{er} octobre 2023 ;

approuve, article par article, puis dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts de la Société dont une copie figure en **Annexe** des présentes.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique,

donne pouvoir à la société **LVPRO**, société par actions simplifiée au capital de 51.454,80 euros, domiciliée 15, rue de Milan – 75009 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 809 015 407, représentée par Monsieur Loïc Le Goas et ses mandataires listés en complément du justificatif d'identité (Kbis et CNI du dirigeant), pour :

- assurer toutes formalités (y compris de complétion ou de correction du RNE) nécessaires vis-à-vis du Guichet Unique, du Registre du Commerce et des Sociétés, et du Registre des bénéficiaires effectifs,

- certifier conforme les actes visés à l'article R. 123-102 du Code de commerce et tout document accompagnant le dossier de formalité, ainsi que tout acte aux fins d'enregistrement fiscal,
- demander l'accès au registre des bénéficiaires effectifs (Décret n°2917-1094 du 12 juin 2017 relatif au registre des bénéficiaires effectifs définis à l'article L. 521-2-2 du code monétaire et financier), et
- signer tout document ou pièce nécessaire à cet effet, et, d'une façon générale, de faire tout ce qui sera nécessaire pour l'exécution des présentes,

précise que l'exécution de ce mandat vaudra décharge au mandataire.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal des décisions de l'associé unique de la Société qui, après lecture, a été signé et certifié conforme par le président de la Société.

Le présent procès-verbal est signé par voie électronique conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, par l'intermédiaire de la plateforme <https://docusign.fr/>, ce que reconnaît et accepte l'Associé Unique.

Fait le 26 juin 2024,

Certifié conforme par le président de la Société

DocuSigned by:

Arnaud Febvre

106E01B2B0DA48A...

BK Partners Group

Représentée par Monsieur Arnaud Febvre